



- MESURES DE MITIGATION GENERALES**
- S'ABSTENIR DE DISSIPER LES RESIDUS DE COUPE, DE DECAPAGE OU DE REMBLAYAGE PRES OU DANS LES COURS D'EAU.
 - INTERDIRE LA CIRCULATION DE MACHINERIE LOURDE DANS LA RIVIERE.
 - PREVOIR LE REJET DES EAUX PLUVIALES EN AVAL DES FOSSES A SALMON ET DES AIRES POTENTIELLES DE TACONNAGE.
 - EVITER DE CONCENTRER LES EAUX DE DRAINAGE ET/OU DE RUISSELLEMENT EN UN MEME POINT.
 - STABILISER LES APPROCHES, LE SOL ET LE LIT AUX EXTREMITES DES PORCEAUX AVEC DES MATERIAUX NON ERODABLES.
 - EN TOUT TEMPS, NE PAS BLOQUER LE PASSAGE DE L'EAU.
 - DESINFECTER LA SECTION DE CHEMIN NON UTILISEE ET PREVOIR LE SCARIFIAGE ET LA RENATURALISATION.
 - RENATURALISER LES PENTES IMMEDIATEMENT APRES LA CONSTRUCTION (REMBLAIS - DEBLAIS).
 - CELEBRER LA CONSTRUCTION EN PERIODE D'ETIAGE.
 - AVANT D'ENTREPRENDRE LES TRAVAUX, CONTACTER LE MINISTRE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR VERIFIER LA PRESENCE POSSIBLE D'ARTIFACTS.
- NOTE: CES MESURES DE MITIGATION S'APPLIQUENT D'UNE MANIERE GENERALE LE LONG DU TRACÉ ET PLUS SPECIFIQUEMENT AUX ENDROITS PRECISES EN VIQUETTE.

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT - ROUTE 195 (Grand-Détour au village de Rivière-Matane)

COMPOSANTES	NATURE DES IMPACTS	COMPOSANTES	NATURE DES IMPACTS	QUALIFICATION DES IMPACTS	RÉFÉRENCE DE BASE
Utilisation du sol	- BR BÂTIMENTS RESIDENTIELS OU COMMERCIAUX AFFECTÉS, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPROPRIÉS * - B GRANGES ET HANGARS AFFECTÉS, SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXPROPRIÉS * - PI PERTE D'INTIMITÉ DUE AU RAPPROCHEMENT DE LA ROUTE - PC PERTE DE SUPERFICIES CULTIVABLES - PA PERTE D'ACCÈS	Milieu physique	- VU MODIFICATION DU CHAMP VISUEL DE L'UTILISATEUR - ER MODIFICATION DU CHAMP VISUEL DU RIVERAIN - VP MODIFICATION DU CHAMP VISUEL DU PÊCHEUR - E MODIFICATION DE L'ASPECT ESTHÉTIQUE DE LA VALLEE - TA TRONÇON ABANDONNÉ	- Durée de l'impact - P permanent - MT moyen terme - CT court terme - Importance de l'impact - R régional - L local - L+R local et régional - Intensité de l'impact - F fort - M moyen - f faible ou nul - Impact global - FORT - MOYEN - FAIBLE	tracé à l'étude "A" gravières susceptibles d'être exploitées lors de la construction de la route tracé abandonné lots concédés avant 1884 variante "C" lots concédés entre 1884 et 1920 limite de tracé 0+000 chaînage pont couvert halte routière prévue belvédère proposé gravières inspectées par le M.T.Q.
Végétation	- VM PERTE DE BOIS À VALEUR MARCHANDE - VR PERTE D'UN ÉCRAN DE VÉGÉTATION RIVERAINE - VS PERTE DE VÉGÉTATION AYANT UN RÔLE DE STABILISATION DES DÉPÔTS MEUBLES	Aspect visuel			
Milieu aquatique	- F PERTE D'HABITAT PAR EMPLETTMENT DANS UNE FOSSE À SALMON - PI PERTE D'HABITAT POTENTIEL À TACONS À CAUSE DE LA SÉDIMENTATION - T AUGMENTATION POTENTIELLE DE LA TURBIDITÉ - D MODIFICATION DE LA DYNAMIQUE DES EAUX - DS DROITS SEIGNEURIAUX	Patrimoine bâti et archéologique	- BI PERTE D'UN BÂTIMENT D'INTÉRÊT - A PERTE DE POTENTIEL ARCHÉOLOGIQUE		

* nombre de bâtiments

Gouvernement du Québec
Ministère des Transports
Service de l'Environnement

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
ROUTE 195
(Grand-Détour au village de Rivière-Matane)

Synthèse des impacts

Chaque TR, GE, FN, IS

ECHELLE
0 500 1000 1500 2000 mètres

SOURCE
carte provenant du Ministère des Terres et Forêts du Québec

SAGE Société d'Aménagement Général de l'Environnement Ltée.

2/3